



Auto école - Demande d'information sur mes droits.

Par paul38

Bonjour,

Je vous contacte suite à un désaccord avec mon auto-école. Elle veut m'obliger à prendre 6 heures supplémentaires pour repasser mon permis sans aucune nouvelle évaluation de mes capacités. Or, je viens de faire 3 mois de conduite supervisée et plus et 1500km. Suite à mon refus, la secrétaire m'a demandé de venir chercher mon dossier et m'a raccroché au nez. J'ai enregistré un message vocal de la part de l'auto-école qui me stipule clairement cela et qui s'apparente à mon sens à du chantage. Quelles sont mes droits sur ce point ? J'ai pu trouver cette information sur internet : la loi Macron a complété l'article L. 213-2 du code de la route, lequel dispose désormais que la souscription à un nouveau contrat « est conclu après une évaluation préalable du candidat dans le véhicule ou dans les locaux de l'établissement »

Également, au moment de mon inscription j'avais déjà passé et obtenu le code en candidat libre. L'auto-école m'a tout de même facturé les cours et l'examen théorique pour une somme de 190 euros. J'ai dû accepter car c'était la condition pour l'inscription. Est-ce légal ?

Je vous remercie par avance pour les éclaircissements que vous pourriez m'apporter sur ces deux points.

Par Suisse1291

Ben, comme c'est l'auto-école qui inscrit les candidats à l'épreuve pratique, tout dépend si vous tenez à passer cette épreuve ou non. L'auto-école vous apprend à conduire et à vous conduire comme le souhaitent les examinateurs. A mon humble avis, vous devriez accepter d'en passer par sa demande car 6 heures de conduite n'est pas trop pour rectifier les éventuelles mauvaises habitudes, les mauvais réflexes que vous pourriez avoir acquis lors de votre conduite supervisée. Maintenant, c'est à vous de décider ce que vous voulez faire, c'est votre pognon, pas le nôtre, c'est votre futur permis, pas le nôtre.

Par paul38

Merci mais je ne vous demande pas votre avis sur mon niveau de conduite mais un avis d'ordre juridique.

Par Suisse1291

Oui, l'auto-école peut exiger ces 6 heures comme vous, vous pouvez les refuser. Si vous les refusez, l'auto-école ne vous inscrira pas aux prochaines séances de l'épreuve pratique. A vous de voir ce que vous voulez.

Pour le reste, voyez un avocat mais ce ne sera pas le même tarif qu'ici. Bonne chance.